



Conditions de vente

« LE MANAGER DE DEMAIN EST UNE FEMME »

Organisme de formation n°41 54 0113154

Journée de formation : 12 mars 2010

Date limite d'inscription : 12 février 2010

▪ Modalités d'inscription

- Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception. Elles sont validées à réception du règlement.
- Les inscriptions reçues après l'enregistrement de l'effectif maximum figurent sur une liste d'attente.
Le cas échéant, un report sur une session ultérieure pourra être proposé au candidat.

▪ Tarif de la journée : 300€

- Tous nos prix s'entendent nets (établissement non assujetti à la TVA). Ils sont forfaitaires.
- Le déjeuner est compris.
- Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

▪ Propriété intellectuelle

- Tous les supports, programmes, cours, travaux ou documents remis aux participants lors des stages demeurent la propriété intellectuelle et exclusive d'ICN Business School.
- L'exploitation, la reproduction effectuée sur tous nos supports, la traduction en toutes langues, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie des supports, programmes, cours, travaux ou de tout document sont interdits sauf autorisation préalable d'ICN Business School.
- Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

▪ Convocations

- Huit jours avant l'action de formation, le Client reçoit une convocation à remettre au participant comprenant les éléments suivants : intitulé du stage, date(s) et horaires, lieu du stage et nom du formateur.

▪ Conditions de règlement

- Le règlement est dû à réception de la facture sans escompte selon les modalités figurant sur les conventions de formation.
- Lorsque le paiement de la formation doit être effectué par un organisme gérant des fonds de formation, en application du Code du Travail, l'entreprise est garante de la présence du participant à la formation et du paiement de son prix (l'entreprise s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'elle aura désigné). En conséquence, les entreprises doivent, au moment de l'inscription de(s) leur(s) salarié(s), indiquer si la facturation doit être émise au nom d'un organisme collecteur (nom, adresse).
- Les factures doivent être réglées par chèque bancaire, postal à l'ordre de :
ICN École de Management - Service Formation Continue
ou par virement à notre compte bancaire :
SNVB Nancy Espace Maginot (code banque : 30087)
Code guichet : 33680
N°de compte : 00013437201 Clé RIB : 60

▪ Annulation et report

- Tout report ou annulation doit être communiqué par écrit.

- ICN Business School se réserve le droit d'annuler ou reporter l'action de formation, en cas de nombre de participants insuffisant.
- En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :
Annulation adressée jusqu'au 8^{ème} jour ouvrable précédant le début du stage : aucune indemnité.
Annulation adressée moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage : indemnité égale à 50 % du montant de l'action de formation.
Annulation le jour même : indemnité à hauteur du montant de l'action de formation.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur, prévue au présent contrat.

▪ **Litiges**

- Le présent contrat est soumis à la loi française.
- Tout litige relatif à nos ventes, même en cas de pluralité de défenseurs, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nancy.

▪ **Documents légaux**

- À l'inscription, une convention de formation professionnelle établie en fonction des textes en vigueur, en 3 exemplaires est adressée à l'entreprise, qui en retournera 2 dûment signés et revêtus de son cachet.
- À l'issue de la formation, ICN Business School remettra à chaque participant une attestation de présence au stage.
- Une facture est établie en 2 exemplaires, l'échéancier des règlements est conforme aux dispositions mentionnées dans les conventions de formation.

